

## L'Ecole des Chartes.

**Numéro d'inventaire :** 1979.24355

**Auteur(s) :** Ch. Nerlinger

**Type de document :** article

**Éditeur :** Revue encyclopédique

**Période de création :** 4e quart 19e siècle

**Date de création :** 1897 (restituée)

**Description :** Article découpé dans une revue. Petites déchirures.

**Mesures :** hauteur : 305 mm ; largeur : 227 mm

**Mots-clés :** Monographies / Enseignement supérieur

**Filière :** Grandes écoles

**Niveau :** Supérieur

**Nom de la commune :** Paris

**Nom du département :** Paris

**Autres descriptions :** Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill.

**Lieux :** Paris, Paris

## FAITS ET DOCUMENTS

1047

céder à 10 ou 12 francs; le bétail sur pied vaut en Amérique de 20 à 30 francs les 100 kilogrammes et atteint 40 ou 50 francs à Tunis. Sans parler de l'éloignement qui impose aux produits des pays transatlantiques des frais de transport excessifs, on peut dire qu'aucun pays neuf n'offre au même degré que la Tunisie des conditions favorables au développement de la colonisation. »

Une terre de qualité moyenne, en Tunisie, soumise à un amendement rationnel, fournit 10 à 12 quintaux de blé, 50 à 80 quintaux de fourrage, soit un produit brut moyen de 140 à 150 francs. En laissant de côté la récolte de 4 hectares pour les animaux de labour, on obtient un rendement de 6 000 à 7 000 francs par ferme de 50 hectares. La ferme est-elle donnée en métayage, il reste 3 000 à 4 000 francs au métayer et 2 000 à 3 000 au propriétaire. Les frais généraux du métayer sont presque nuls : ils ne dépassent pas 600 francs s'il a un enfant en âge de travailler et un autre capable de garder son troupeau. Mais il faut de vrais paysans et non de ces cultivateurs demi-bourgeois, ayant apporté avec eux des habitudes de luxe et de paresse. Les deux premières années ne donneront pas d'aussi beaux revenus ; cependant, dès la deuxième année la part du métayer atteindra 2 500 francs. N'oublions pas que ce cultivateur a déjà retiré du sol ses légumes, sa volaille, ses œufs, son porc gras et une abondante provision de beurre et de fromage. Celui qui, dans ces conditions, ne saura pas mettre de côté un millier de francs par an ne sera pas un vrai cultivateur. »

Morcelement des grands domaines, création des routes de centres, simplification du système des tribunaux et des officiers ministériels, et quelques autres améliorations suffiront pour attirer en Tunisie des cultivateurs et les attacher sérieusement au sol qu'ils auront fécondé de leur travail, sans qu'on ait à demander à l'État de nouveaux subsides.



Façade de l'hôtel de Soubise, rue des Francs-Bourgeois.

Phot. de la Coll. des Monuments historiques.

Plus d'un aura songé aux journées paisibles et studieuses d'autan, quand, installé dans la silencieuse bibliothèque de l'École, ou dans la salle voisine des Archives, il voyait ressusciter devant ses yeux le gloire passé de la vieille France enfouie dans les innombrables liasses de parchemins jaunis et parfois moisis. Il se retrouvera dans cette salle de cours où l'ardente parole d'un Léon Gautier, la spirituelle causerie d'un Montaignon, la logique rigoureuse d'un Paul Meyer, d'un Giry, d'un Tardif, d'un Quicherat, d'un Siméon Luce, d'un Lasteyrie, évoquaient le lointain moyen âge et lui rendaient sa physionomie vraie, dépouillée des oripeaux du romantisme.

La lutte entamée par l'École des Chartes et ses prédecesseurs contre les faussaires de l'histoire a été longue et acharnée. Aujourd'hui, c'est l'enseignement de l'École qui triomphe partout et renouvelle la science historique en imposant aux historiens l'étude des documents originaux et leur critique. Désormais, il est impossible d'écrire l'histoire de chic et d'imiter l'abbé de Vertot, qui, travaillant à l'histoire des chevaliers de Malte, avait demandé à l'un des survivants du dernier siège quelques détails : les détails tardant à venir, il écrivit un siège à sa façon et quand les documents lui parvinrent, il laissa échapper ces fameuses paroles : « Il est trop tard, mon siège est fait ! »

On voulut rompre avec des procédés de ce genre, et, sous la Restauration, l'ordonnance royale de 1821 créait l'École des Chartes, mais la fractionna en deux sections, l'une à la Bibliothèque nationale, l'autre aux Archives nationales. Ses premières années d'existence furent languissantes ; elle ne commença réellement à vivre qu'en 1829, quand elle fut transférée dans ce merveilleux hôtel de Soubise que trop peu de Parisiens connaissent et où l'on pénétrait par cette belle porte flanquée de tours, dernier débris de l'hôtel de Clisson, que l'on voit encore rue des Archives. Cette entrée féodale convenait admirablement à l'École des Chartes.

L'ordonnance royale de 1847 donna à celle-ci l'organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Les matières enseignées comprenaient la paléographie ou l'étude des différentes écritures employées au moyen âge et leur lecture, les langues romanes, la bibliographie, le classement des bibliothèques et des archives, l'histoire des institutions de la France,

## FAITS ET DOCUMENTS

### HISTOIRE

**L'École des Chartes.** — On a inauguré, au mois de novembre, la nouvelle demeure d'une école peu connue du grand public, mais qui n'en a pas moins rendu, depuis sa fondation, de réels services à la science, et qui possède un livre d'or comme peu d'écoles peuvent en montrer. L'École des Chartes quitté le vieux palais Soubise, en plein Marais, à l'ombre duquel elle s'abritait depuis tant d'années, pour s'installer dans son nouveau local élevé tout contre la vieille église de la Sorbonne. Le transfert a eu lieu sans tapage, sans cérémonie d'aucune sorte, comme il convient à une école d'esprit et de traditions légèrement monacales, sur laquelle planent les grands noms des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, les D. Mabillon, D. Ruinart, D. Tas-sin, D. Toussaint, D. Luc d'Achery, D. Montfacon, D. de Vaines, etc...



Porte de l'ancienne École des Chartes,  
rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

des Chartes a recueilli leur succession et le vieux local de la rue des Francs-Bourgeois a formé des générations de bénédictins laïques qui tous gardent à leur École un pieux souvenir et saluent d'un regret ému et mélancolique cette vieille maison, où s'écoulèrent trois années de leur jeunesse.

1897



Porte de l'hôtel de Clisson, rue des Archives,  
à Paris.

Phot. de la Coll. des Monuments historiques.



l'étude des sources de l'histoire de France (ajoutée postérieurement), la diplomatique ou l'étude des caractères internes et constitutifs des chartes, grâce à laquelle on peut déterminer, d'après le style, d'après l'emploi de telle ou telle formule, l'époque à laquelle un acte a été rédigé, puis l'archéologie du moyen âge, et enfin l'histoire du droit civil et du droit canonique.

Les cours durent trois ans et sont coupés chaque année par deux examens, l'un à Pâques, l'autre en juillet. Pour obtenir le titre d'*archiviste paléographe*, qui en est la sanction, il faut rédiger et soutenir une thèse (1). Après quoi, on a le droit de prétendre à un poste d'archiviste aux Archives nationales ou dans les départements, ou bien encore à un emploi dans les bibliothèques. Tous les jeunes chartistes, cependant, ne suivent pas la carrière. On peut dire de l'École des Chartes ce qu'on a dit de beaucoup d'autres : elle mène à tout à condition d'en sortir. Un coup d'œil jeté sur le *Livret* publié en 1891, qui contient une notice biographique succincte de tous les chartistes, nous le montrera clairement.

Il y en a ou il y en a eu jusqu'à l'Académie française ; ce sont : MM. Hanotaux, Anatole France, de Heredia, Gaston Paris ; à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : Gaston Paris, Paul Meyer, Léopold Delisle, Anatole de Barthélémy, Giry, d'Arbois de Jubainville, Paul Viollet, Célestin Port, Héron de Villefosse, de Laborderie, de Lasteyrie, Gautier, Siméon Luce, de Mas-Latrie, Quicherat, de Rozière ; à l'Académie des Sciences morales : Alglave, Himly, etc. ; dans le haut enseignement : Flammermont, Langlois, Morel-Fatio, Clédat ; au Sénat : Audren de Kerdrel, de Rozière ; à la Chambre des députés : de Lasteyrie, Camille Pelletan, Philippon, Beauquier, Argelès, Delahaye et Martineau, aujourd'hui directeur de l'Intérieur en Nouvelle-Calédonie ; d'autres sont aux Affaires étrangères : Farges, marquis de Ripert-Monclar, de Manneville, Tausserat. Il y en a dans le barreau, dans la presse, le commerce et l'industrie. Puis nous trouvons : M. l'abbé Paradis, curé de Sainte-Marguerite ; D. Gréa, abbé de Saint-Antoine (Isère) ; Guiffrey, directeur des Gobelins ; puis au hasard : Babellon, Borel d'Hauterive, Boutarie, Bourquelot, Bordier, Eugène Burnouf, Fernand Calmettes, Capefigue, El. Charavay, Cocheris, Courajod, Cucheval-Clarigny, Darest, vicomte Delaborde, Henri Deloncle, Martial Delapl, Desjardins, Fagniez, Benjamin Guérard, marquis de Laborde, Lefèvre-Portalis, Le Glay, Le Roux de Lincy, Marty-Laveaux, de Courde de Montaignon, de Pétigny, Saige (archiviste de la principauté de Monaco), Servois (garde général des archives), Soury, Fr. Wey, etc.

Presque toutes les professions libérales sont représentées dans cette liste : il y a des avocats et des journalistes, des romanciers, des poètes, des médecins, des économistes, des professeurs, des diplomates, des préfets, etc. Presque tous les anciens élèves font partie de la Société de l'École des Chartes, qui se réunit tous les mois, et donne tous les ans un dîner. Depuis plus de quarante ans cette société publie une revue, *La Bibliothèque de l'École des Chartes*, qui est au premier rang parmi les revues d'érudition. L'École est, ainsi que la *Revue*, particulièrement

(1) Quelques-unes de ces thèses, remaniées et publiées plus tard, ont exercé une influence parfois considérable sur les études historiques, et presque toutes ont été couronnées par l'Institut. Nous n'en citerons que les plus importantes et par ordre chronologique : *Wala et Louis le Débonnaire*, par A. Himly (1849); *Essai sur les revenus publics en Normandie*, par L. Delisle (1849); *Des notes tironniennes*, par J. Tardif (1849); *Essai sur le commerce maritime de Narbonne*, par Célestin Port (1852); *Essai sur l'origine de la commune de Besançon*, par A. Castan (1855); *Essai sur la poésie liturgique au moyen âge*, par Léon Gautier (1855); *Étude critique sur la vie et l'œuvre de Duodon de Saint-Quentin*, par J. Lair (1858); *Étude sur l'histoire et l'organisation du greffe au Parlement de Paris*, par H. Lot; *Étude historique sur la Jacquerie*, par S. Luce (1858); *Du rôle de l'accent latin dans la langue française*, par Gaston Paris (1862); *Examen du traité qui réunit le Dauphiné à la France*, par J. Guiffrey (1863); *Recherches sur les chartes communales de la Franche-Comté*, par A. Tuetey (1863); *Études sur le droit mérovingien*, par E. Alglave (1865); *De l'origine des vicomtes de Limoges*, par R. de Lasteyrie (1873); *Bertrand de Born*, par Léon Clédat (1875); *Simao de Montfort*, par Ch. Bémont (1876); *Les Officielles au moyen âge*, par P. Fournier (1879); *Les Intendants des provinces*, par G. Hanotaux (1880); *Essai sur la maison du Temple à Paris*, par H. de Curzon (1883); *Les avocats au Parlement de Paris*, par R. Delachenal (1883); *Le Couronnement Looy, chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle*, par Em. Langlois (1883); *Essai sur l'organisation, etc., du Parlement de Paris*, par Félix Aubert (1884); *La Politique extérieure de Philippe le Bel*, par F. Funck-Brentano (1885); *Le Gouvernement de Philippe II*, par Ch.-V. Langlois (1886); *Étude sur l'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons*, par Eug. Lefèvre-Pontalis (1885); *Étude biographique sur Olivier de la Marche*, par H. Stein (1886); *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*, par Ch. Baudou de Mony (1886); *Les Écorcheurs en Bourgogne*, par J. de Fréminal (1886); *Jean Le Mercier*, par L. Moranville (1886); *Louis d'Orléans, frère de Charles VI*, par E. Jarry (1887); *Les Derniers Carolingiens*, par F. Lot (1890); *Le règne de Louis VIII*, par Petit-Dutailly.

connue à l'étranger ; chez nous, quand son nom est prononcé par hasard, on se demande ce qu'elle est et à quoi elle sert. Sera-t-elle mieux connue, maintenant qu'elle a son siège à la Sorbonne ? Peut-être. En tout cas, elle perdra le charme discret dont elle était entourée dans son vieux Marais.

Ch. NERLINGER.

#### ZOOLOGIE

**La Salamandre gigantesque.** — Le 15 juin dernier, la ménagerie des reptiles du Muséum d'histoire naturelle, à Paris, a perdu une de ses principales curiosités, la grande salamandre du Japon. Cet exemplaire avait été donné au Muséum par M. G. van Meendervoort, le 11 novembre 1855 : elle y a donc fait un séjour de trente-sept ans et demi. A son entrée dans la collection, elle mesurait 1m, 17 et pesait 14 kilogrammes ; les mesures faites sur le cadavre donnent 1m, 29 de long et 24 kilogrammes : on voit que l'animal n'avait pas trop souffert de sa captivité ; du



La grande salamandre du Japon (*Sieboldia maxima*). — Fac-similé d'une gravure japonaise.

reste, un individu rapporté par Schlegel et donné par lui à l'aquarium d'Amsterdam y a vécu cinquante-deux ans.

La salamandre gigantesque (*sieboldia maxima*) habite le Japon, où elle est, du reste, très rare. On ne la rencontre guère que dans les provinces du centre et elle vit dans les ruisseaux de la montagne ; elle s'y nourrit de petits poissons, de batraciens, de vers, ne faisant que des repas assez rares. Les médecins japonais de l'ancienne école attribuent à la chair de cette salamandre des vertus thérapeutiques prodigieuses, ce qui contribue à allécher les chasseurs, et le prix d'un bel exemplaire atteint sur place 60 ou 80 francs.

**Enfants d'alcooliques.** — M. Bourneville a fait, à l'hospice de Bièvre, une statistique importante qui montre bien l'influence étiologique de l'alcoolisme sur l'idiotie.

Sur 1 000 enfants arriérés, idiots, épileptiques, amenés à Bièvre de 1880 à 1895, l'alcoolisme a été relevé :

chez le père . . . . .	471 fois.
chez la mère . . . . .	84 —
chez le père et la mère . . . . .	65 —
les renseignements sont défaut . . . . .	171 —
pas d'alcoolisme chez les parents . . . . .	209 —

Ces chiffres mettent en relief, une fois de plus, le rôle considérable que joue l'alcoolisme dans la production des enfants dégénérés ou épileptiques.

(Société de Médecine publique et d'Hygiène professionnelle.)



